



REPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX PRECONISATIONS DE LA F3SCT DE REGION ACADEMIQUE

Destinataires : tous les personnels de la région académique

Dossier suivi par : Delphine FERRIAUD – secrétaire générale adjointe de région académique / Jérémy Roubenne - chef de service du SGRA – mail : ce.sgra@region-academique-paca.fr

Vous trouverez ci-joint les réponses apportées par l'administration aux préconisations formulées par la F3SCT de région académique, réunie le 7 novembre 2025, et faisant suite à la visite du lycée Golf-Hôtel à Hyères (83) par une délégation de l'instance le 10 juin 2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Jérôme BOURNE BRANCHU, Secrétaire Général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préconisation	Réponse de l'administration	État d'avancement	Observations diverses
<p>P1. Renforcer l'accompagnement des personnels en :</p> <p>a) intégrant un accompagnement des personnels enseignants sur la pédagogie de l'apprentissage en mixité,</p> <p>b) formant les personnels à la gestion de l'alternance et au suivi en entreprise.</p>	<p>R1. Depuis l'année scolaire 23-24, des formations relatives à la pédagogie de la mixité des publics sont proposées au sein de la région académique. Ces formations visent à travailler sur les programmes et les ressources pour adapter sa pédagogie à l'accueil d'apprentis en mixité de publics.</p> <p>à titre d'exemple, durant l'année scolaire 25-26, 16 personnels ont bénéficié d'une formation visant à adapter sa pédagogie à l'accueil d'apprentis en mixité de publics.</p> <p>En outre, la pédagogie de l'alternance fait l'objet d'un traitement systématique par les inspecteurs ET et EG, afin de garantir un cadre d'accompagnement et de suivi: réunions traitant de cette pédagogie, outils de suivi dans la construction des compétences mais aussi de la différenciation pédagogique, personnalisation des parcours et autres.</p> <p>Est également à disposition des équipes pédagogiques un ensemble de documents d'accompagnement qui permettent de soutenir la pédagogie de l'alternance et la mixité de publics. Madame Lopez, inspectrice au sein de la DRA-FPIC, a pour mission d'accompagner le développement de la mixité en établissement et intervient dans les établissements.</p> <p>Enfin, un séminaire à l'échelle de la région académique sur cette thématique a été organisé il y a deux ans.</p>	réalisé	
<p>P2. Consolider le lien école-entreprise en:</p> <p>a) structurant un réseau local de référents entreprises afin de soutenir les enseignants dans le suivi des apprentis,</p> <p>b) favorisant les rencontres entre professeurs et maîtres d'apprentissage.</p>	<p>R2. Cette préconisation de la F3SCT rejoint les actions déjà engagées en région académique PACA : structuration des RBDE, développement des RTEE, et renforcement des dialogues locaux. La région académique poursuivra cette dynamique en consolidant les instances territoriales pour une insertion professionnelle optimale.</p> <p>En outre, le bureau des entreprises, présent dans chaque lycée professionnel, facilite les échanges entre enseignants et maîtres d'apprentissage.</p> <p>Par ailleurs, dans certains RTEE, une commission Emploi/Formation a été créée en 2025 pour rassembler chefs d'établissement, représentants des CLPE (Comités Locaux pour l'Emploi), et entreprises locales. De même, des RTEE ont organisé des visites croisées entre enseignants et maîtres d'apprentissage dans des entreprises. Le RTEE de Sophia Antipolis a mis en place un groupe miroir entre RBDE et entreprises du numérique (ex : Thalès, Amadeus). Ce dispositif permet d'ajuster en temps réel les programmes pédagogiques aux évolutions technologiques.</p> <p>Ces exemples montrent que la région académique PACA a déjà engagé une dynamique forte pour consolider le lien école-entreprise.</p>	réalisé	

<p>P3. Renforcer l'accompagnement des élèves en mixité en :</p> <p>a) mettant en place une discussion avec une équipe pluri professionnelle et pluri disciplinaire avant l'entrée en mixité (vérifier la maturité, et la motivation des candidats, les conditions de la formation...),</p> <p>b) dégageant des heures spécifiques d'accompagnement ou de rattrapage pour les apprentis en enseignement général à chaque retour de stage,</p> <p>c) maintenant un suivi psychosocial actif (assistante sociale, psychologue scolaire) pour les publics apprentis,</p> <p>d) limitant à 50% le nombre d'apprentis en mixité par section.</p>	<p>R3. L'administration prend acte des préconisations effectuées par la délégation et propose de réaliser une sensibilisation des chefs d'établissement aux enjeux de l'accompagnement des élèves en mixité, en s'appuyant sur les travaux de la F3SCT régionale. Il est notamment proposé que les organisations syndicales élaborent une proposition de vademecum sur ce sujet, sur lequel l'administration pourra s'appuyer dans son travail de sensibilisation auprès des chefs d'établissement.</p>	<p>non démarré</p>	
<p>P4. Clarifier les conditions de rémunération en :</p> <p>a) transmettant aux enseignants intervenant en mixité la grille de rémunération du CFA RAN,</p> <p>b) réunissant l'équipe concernée pour décider d'un dispositif de remise à niveau (nombre d'heures, plage horaire, organisation...) qui devrait concerner tous les apprentis et tous les niveaux.</p>	<p>R4. L'administration prend acte des éléments soulevés et rappelle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la transmission aux enseignants de la grille de rémunération du CFA relève de la responsabilité des chefs d'établissement, dans le cadre des textes en vigueur; - les modalités de remise à niveau (organisation, plages horaires, etc.) sont à définir localement par les équipes concernées, en cohérence avec les règles académiques. <p>Elle propose néanmoins de réaliser une sensibilisation des chefs d'établissement sur ces éléments.</p>	<p>non démarré</p>	
<p>P5. Garantir les conditions de travail au lycée Golf Hôtel pour les bâtiments qui seront encore utilisés en :</p> <p>a) faisant réaliser par le propriétaire un audit et les travaux afin de mettre fin aux odeurs nauséabondes présentes au CDI,</p> <p>b) remettant en état de la cage d'escalier du bâtiment B sur les deux étages,</p> <p>c) réalisant un audit amiante sur les escaliers et les murs de la cage d'escalier du bâtiment B.</p>	<p>R5. L'administration précise que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région Sud propriétaire des bâtiments, a été informée des dysfonctionnements et que celle-ci est compétente pour engager les audits et travaux nécessaires. - Le médecin du travail et l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) ont été saisis du dossier. Un document actualisé daté de 2025 doit leur être transmis. 	<p>en cours</p>	